

L'académie de Rouen passe officiellement sous la coupe de Caen

Publié il y a 7 heures

|

Mise à jour 07:22

ROUEN (NORMANDIE). Il n'y aura plus de recteur d'académie à Rouen, c'est désormais officiel. Un décret, qui vient de paraître au Journal officiel, stipule qu'un « recteur de région académique peut être chargé d'administrer les autres académies de la même région académique ». Taillée pour la Normandie dans un premier temps, cette nouvelle règle pourra, à l'avenir, s'appliquer aux autres régions. Elle fait suite au « limogeage » de l'ancienne rectrice de Rouen, Nicole Ménager, au début de l'été dernier. Depuis, l'académie de Rouen n'a plus eu de recteur de l'Éducation nationale. Le décret paru hier prévoit donc que c'est le recteur de région, en l'occurrence Denis Rolland, recteur de Caen, qui a autorité sur l'académie de Rouen. En décembre 2015, un texte officiel avait officiellement créé des postes de « super recteurs » pour coller aux périmètres des nouvelles régions administratives. En Normandie, le rectorat de région avait été installé à Caen.